

Lyon, le 19 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SDMIS : La Métropole de Lyon et le Département du Rhône prennent leurs responsabilités pour permettre une sortie de crise

Après plusieurs étapes de négociation, le protocole d'accord proposé à l'intersyndicale par le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) et les financeurs - la Métropole de Lyon et le Département du Rhône – a été validé ce jour.

Depuis plusieurs années, le SDMIS fait face, comme tous les SDIS de France, à des difficultés financières importantes, tout en ayant un rôle majeur à assurer dans la protection des populations. Manque d'effectifs, sursollicitation opérationnelle, etc. **Le constat des difficultés financières du SDMIS est depuis le départ collectivement partagé par les organisations syndicales et ses financeurs : la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et le bloc communal (EPCI et communes).**

Très attentifs à la situation du service d'incendie et de secours, la Métropole de Lyon et le Département ont mis en place de nombreuses actions pour porter la cause des pompiers et soutenir le budget du SDMIS : alerte auprès de l'État, proposition de réévaluation de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA), réévaluation de l'enveloppe budgétaire du SDMIS entre 2022 et 2024 à hauteur de 12,7 M€ (plus de 10,1 M€ côté Métropole de Lyon et plus de 2,5 M€ pour le Département), et ce malgré une situation budgétaire particulièrement contrainte pour les deux collectivités qui font face à des hausses de dépenses sociales et à une chute de leurs recettes.

La proposition faite à l'intersyndicale a été validée à la majorité par les membres des organisations le 19 février. En plus de l'augmentation prévue de 2025 de 0,5% (soit environ 813 000 €), **les financeurs ont accepté d'apporter une aide exceptionnelle en 2025 pour sortir du conflit, avant la tenue du Beauvau de la sécurité civile.** Ce dernier doit apporter de nouvelles recettes pérennes pour les SDIS dès 2026.

L'aide exceptionnelle porte sur un montant de 1,875 M€, dont 1,5 M€ financés par la Métropole de Lyon et 375 000 € financés par le Département du Rhône (comprenant la part des Communes et EPCI du Département du Rhône). Ces dernières feront l'objet d'une délibération dans les assemblées respectives.

« Je me réjouis de ce protocole d'accord avec les organisations du SDMIS, qui vient conclure plusieurs mois d'échanges et de négociations, durant lesquels la Métropole de Lyon a entretenu un dialogue continu. Cette sortie de crise ne peut cependant nous contenter pleinement : la situation de nos pompiers reste préoccupante et les collectivités ne peuvent rester seules face à ces difficultés financières structurelles. Je reste en attente d'une issue du Beauvau de la sécurité civile, qui doit créer de nouvelles recettes pour les SDIS. L'État doit reconnaître le rôle spécifique du SDMIS au-delà de son territoire. J'ai encore dernièrement échangé avec le Premier Ministre sur la situation, et nous continuerons d'agir auprès de l'État en ce sens. » **Bruno Bernard**, Président de la Métropole de Lyon

« Cet accord est le fruit d'un travail réalisé en bonne intelligence entre représentants syndicaux, gouvernance du SDMIS et financeurs. Pour le Rhône, cet effort financier à caractère exceptionnel est important d'autant que nous prenons en charge la part qu'auraient dû payer les communes et intercommunalités. En effet, cela aurait été une contrainte budgétaire supplémentaire pour elles et la

procédure aurait duré dans le temps. Or, il devenait urgent pour les Rhodaniens de trouver une issue favorable à cette situation. » **Christophe Guilloteau**, Président du Département du Rhône

Contacts presse

Métropole de Lyon : Laetitia LATAPY - llatapy@grandlyon.com - Tel. 06 46 18 90 93

Département du Rhône : Margot DUPART - margot.dupart@rhone.fr - Tel. 06 43 54 34 68